

GARONA SARL

Société A Responsabilité Limitée au capital de 2 000 €
N° RCS TOULOUSE : 831 740 220

Siège social : 21 chemin de l'Echut
31770 COLOMIERS



**RAPPORT DU COMMISSAIRE
A LA TRANSFORMATION**

GARONA

21 CHEMIN DE L'ECHUT
31770 COLOMIERS

Transformation de la SARL en SAS

ACTIF AUDIT S.A.R.L.

*Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Toulouse
S.A.R.L. au capital de 75 000 € - RCS Toulouse B 477 863 781 - SIRET 477 863 781 00019 - APE 6920Z*

31 avenue Marcel DASSAULT – B.P. 5830 - 31505 TOULOUSE CEDEX
☎ : 05 62 47 49 00 - Fax : 05 62 47 49 19

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION
de la SARL GARONA en S.A.S.**

A l'associé unique,

En notre qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L 223-43 du Code de Commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L 224-3 du Code de Commerce, par décision unanime de l'associé unique du 9 février 2026, nous avons établi le présent rapport afin :

- De vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- De vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

I - SITUATION DE LA SOCIETE (Article L 223-43)

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Nos travaux ont été effectués sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité et qui n'ont pas à ce jour encore été approuvé par l'associé unique.

La synthèse de notre analyse des comptes clos le 31 décembre 2025 est :

Activité :

- La société exerce une activité de « Exploitation d'une salle de sport ».
- Le fonds de commerce a été cédé le 26.11.2025 pour un prix de cession de 120 K€ générant une Plus-Value de 96 K€
- Le chiffre d'affaires s'élève à 159 K€ sur 11 mois contre 180 K€ en 2024 sur 12 mois soit une baisse de 12% ramenée à -4% si l'on ramène le chiffre d'affaires 2025 à 12 mois,



- Le résultat net comptable s'élève à +97 K€ (dont 96 K€ de Plus-Value liée à la cession du fonds de commerce) vs +11 K€ en 2024
- **L'activité est restée plutôt stable jusqu'à la cession du fonds de commerce.**

Situation financière :

- Les capitaux propres au 31/12/2025 sont de 135 K€ et le capital social est de 2 K€,
- La société dispose d'une trésorerie positive de 20 K€ et d'une créance liée à la cession du fonds de commerce séquestrée pour 116 K€
- **La situation financière est très saine**

II - APPRECIATION DE LA VALEUR DES BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- À contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,
- À vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture des derniers comptes annuels, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celle utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Le patrimoine de la société est principalement constitué de la créance liée à la cession du fonds de commerce de 116 K€ et de la trésorerie pour 20 K€.

Aucun avantage particulier n'a été stipulé.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.



Fait à TOULOUSE, le 17 février 2026

Pour ACTIF AUDIT
Sébastien BOUSTIE
Commissaire aux Comptes